

Orientations stratégiques et plan d'action 2018-2021

Depuis 1921, la FNATH accompagne toutes les victimes du travail et plus généralement tous les accidentés de la vie (accidents de la route, accidents domestiques, maladies chroniques, victimes d'attentats, du médicament...)

- **Seule association nationale représentative des personnes victimes d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle**, présente sur l'ensemble du territoire français, au plus près des bassins de vie, y compris les plus désertés par les services publics pour y apporter son accompagnement juridique, administratif et social.
- **A l'origine de nombreuses avancées législatives et jurisprudentielles** et à la pointe de nombreux combats, au nombre desquels on trouve la défense des victimes de l'amiante ou des pesticides, des risques psychosociaux ou des troubles musculo-squelettiques.
- **Accompagne localement** chaque année près de 8 000 nouvelles personnes accidentées, malades ou handicapées dans leur accès au droit suite à un accident, une maladie et un handicap.
- **Intervient activement par son action revendicative**, au plan national en faveur de l'amélioration du sort des personnes accidentées, malades ou handicapées et leurs familles.

Face aux difficultés rencontrées par les personnes accidentées de la vie qu'elle représente depuis près de 100 ans, la FNATH réaffirme à l'occasion de son 48^{ème} Congrès national sa mobilisation, par tous moyens, pour défendre et renforcer l'accès aux droits et pour l'adoption de réformes véritablement sociales.

Cette mobilisation se traduit par la définition d'orientations stratégiques jusqu'au prochain Congrès de 2021 et d'un plan annuel d'actions.

1

Parce qu'un accidenté de la vie ne doit pas renoncer à ses droits par méconnaissance ou en raison de leur complexité.

La FNATH se mobilise au plan national comme en proximité, avec toutes ses structures, pour renforcer sa présence aux côtés de toutes les victimes.

La FNATH lance une nouvelle plateforme numérique d'accès aux droits ouverte à tous les accidentés de la vie.

2

UNE PRIORITE

..... l'accompagnement des victimes du travail.

REFORMER un système d'indemnisation obsolète

Inchangé depuis 1898 malgré de nombreux rapports publics publiés ces dernières années, y compris de la Cour des Comptes et deux propositions de loi.

Qui impose une procédure longue et épuisante aux salariés à l'encontre de leur employeur afin de pouvoir prétendre à une réparation qui reste dérisoire comparée à celle d'un accidenté de la route !

.....alors que la branche accidents du travail – maladies professionnelles de la Sécurité Sociale est excédentaire depuis longtemps.

AMELIORER une protection sociale devenue inadaptée aux nouvelles organisations et conditions de travail (ubérisation, nouvelles technologies, nouvelles pathologies,)

La politique de santé au travail doit être revue afin de clarifier le rôle des intervenants, permettre une prévention accrue intégrant y compris les nouveaux risques.

Le gouvernement annonce un projet de loi sur le sujet en 2019.

La FNATH entend apporter à tous les travaux sa contribution issue de son expérience et de son action sur le terrain.

3

UN RESEAU MOBILISÉ

..... pour préserver les droits de tous les accidentés de la vie.

AMELIORER une réforme de la Justice mal préparée

A 6 mois de son entrée en vigueur, la mise en place de la nouvelle organisation des juridictions sociales est encore imprécise sur de nombreux points.

Pire ! l'article 4 du projet de loi de réforme de la Justice, tend à rendre obligatoire en appel la représentation par un avocat, ce qui conduira de nombreuses personnes à renoncer à leurs droits par manque de moyens.

Si la FNATH approuve la nécessité de professionnaliser les débats devant ces juridictions, elle ne peut pas accepter que sa compétence et son professionnalisme largement reconnus soient écartés, au détriment des citoyens justiciables.

**Plus de 20 000 dossiers/an plaidés par la FNATH :
plus de 85 % de réussite !**

La FNATH propose de créer le statut de « **défenseur social** » sur le modèle du défenseur syndical devant les prud'hommes.

Et un observatoire de la mise en place des pôles sociaux des TGI, qui vont se substituer aux actuels tribunaux du contentieux de l'incapacité et tribunaux des affaires de la Sécurité Sociale.

LUTTER contre la désinsertion professionnelle des accidentés de la vie

- Un accès ou un maintien à l'emploi par un accompagnement privilégié pour prévenir la précarisation sociale par la désinsertion professionnelle

Les licenciements pour inaptitude se multiplient de manière inquiétante et la situation de l'emploi des travailleurs handicapés reste préoccupante : un taux de chômage très élevé, un accès à la formation qui reste difficile, des acteurs de l'emploi souvent méconnus des personnes qui deviennent handicapés.

Trop souvent un accident de la vie se traduit par une exclusion du monde de l'entreprise. Plus de 60% de salariés sont licenciés après leur accident ou leur maladie (cf. enquête FNATH).

Le Gouvernement, qui a fortement réduit les contrats aidés, a lancé un chantier en plusieurs phases sur l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés, qui s'échelonne au moins jusqu'à la fin de l'année.

Pour la FNATH, ces discussions doivent aboutir à une politique plus efficiente de l'emploi des travailleurs handicapés, une forte diminution du taux de chômage et des licenciements pour inaptitude, et des moyens supplémentaires pour financer les aides en faveur des travailleurs handicapés et des entreprises.

GARANTIR des revenus décents pour les accidentés de la vie

- Des revenus de substitution décents pour les plus vulnérables

Un accident ou une maladie se traduit par une forte diminution des ressources et, en conséquence, du pouvoir d'achat. Si la revalorisation annoncée de l'allocation aux adultes handicapés constitue une avancée pour certains, elle ne concernera pas tous ses bénéficiaires.

Aucune revalorisation significative n'est prévue pour les pensions d'invalidité et les rentes des victimes du travail, dont les montants moyens amènent leurs bénéficiaires le plus souvent dans des situations de grande précarité.

La réforme annoncée des minima sociaux interpelle fortement la FNATH.

Si une refonte est nécessaire elle ne doit pas avoir pour priorité un souci d'économie, mais un meilleur accompagnement, juste et équitable, efficace et efficient vers l'autonomie, et

GARANTIR une prise en charge décente pour les accidentés de la vie

- Un accès aux soins pour tous, facilité

Les restes à charge dans le domaine de la santé ont atteint des niveaux insupportables et conduisent de nombreuses personnes à renoncer à des soins. Si le Gouvernement témoigne d'un projet novateur, le reste à charge 0 ne devra pas aboutir à l'augmentation du prix des complémentaires santé et une réponse doit être apportée aux populations qui ne disposent pas d'une couverture complémentaire du fait de revenus trop modestes.

Pour la FNATH, la CMUc doit être réformée profondément afin que tous les publics précaires puissent bénéficier d'une couverture complémentaire efficace. Les victimes du travail doivent bénéficier d'une véritable gratuité des soins, sans franchise, dépassement d'honoraires ou autres contributions, sans reste à charge puisqu'il s'agit de réparer les conséquences d'un risque professionnel. Cela passe aussi par un renforcement de la démocratie sanitaire.

GARANTIR des revenus et une prise en charge décentes pour les accidentés de la vie

- Une réforme des retraites protectrice des personnes handicapées

Le Gouvernement a lancé une concertation pour réformer les régimes de retraite, dans le but de « *créer un système universel où un euro cotisé donne les mêmes droits* ». Par ailleurs, il annonce également une réforme de l'accompagnement des personnes âgées et la création d'un 5^e risque de protection sociale.

Pour la FNATH, le maintien des dispositifs de retraite anticipée, qui répondent à des objectifs de justice sociale est une nécessité. Cette réforme doit également être l'occasion d'améliorer l'accès à la retraite des personnes ayant un parcours en « dents de scie » à la suite d'une succession d'accidents ou de maladies au cours de leur vie professionnelle.

De plus, la FNATH s'oppose à une éventuelle suppression des pensions de réversion qui plongerait principalement les veuves dans une plus grande précarité.

4 UN RESEAU MOBILISÉ

..... pour l'amélioration de la vie quotidienne des personnes handicapées.

POUR UNE SOCIETE INCLUSIVE COHERENTE

La FNATH poursuivra son implication et son soutien aux mobilisations et actions en faveur d'une société qui permette « le vivre ensemble », la liberté de choix pour les personnes handicapées et leurs familles, l'accès de tous à l'école ou à l'emploi, qu'il s'agisse de l'accessibilité dans tous les domaines et la lutte contre les exclusions.

La FNATH s'oppose à l'instauration d'un quota de logements accessibles réservés aux personnes handicapées, contraire à la société inclusive.

#LaFNATHagit Plan d'actions 2018-2019

- Pour renforcer l'accès aux droits pour tous, **lancement d'une plateforme internet d'accès aux droits**
- Forte mobilisation du réseau pour la création du statut de « défenseur social » dans le cadre de l'article 4 du **projet de loi justice** qui écarte la compétence de la FNATH
- **Mise en place d'une veille** et d'un observatoire pour accompagner la nouvelle organisation des juridictions sociales au 1^{er} janvier 2019
- **Participation aux concertations et élaboration de positions** et de propositions à porter au plan national et local pour toutes les réformes d'ores et déjà annoncées : minima sociaux, santé et travail, retraites, perte d'autonomie...
- **Sur la santé au travail**, mobilisation du grand public sur les thématiques de la santé au travail, interpellation des parlementaires par le biais d'une proposition de loi et d'un document sur la protection sociale des travailleurs précarisés et « ubérisés »
- **Développer les partenariats** avec les associations d'aide aux victimes et les associations locales intervenant dans les champs de l'accompagnement des victimes du travail et de la vie afin d'agir conjointement pour une meilleure indemnisation et un accompagnement adapté
- **Réalisation d'un livre blanc** de la situation de l'emploi des travailleurs handicapés et mobilisation en proximité sur cette thématique
- Afin de prévenir l'accroissement de désinsertion professionnelle, elle prépare le lancement d'une **campagne de prévention des addictions** auprès des personnes au chômage ou en arrêt de longue durée
- **Poursuite** de la mobilisation contre l'instauration d'un quota de logements accessibles aux personnes handicapées.